

SOMMAIRE

A - CALCUL DES RÉMUNÉRATIONS DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

GÉNÉRALITÉS	A10
▪ La rémunération : élément clé d'une politique de mobilité internationale	A10
▪ Rémunération : domaine de la pratique	A11
▪ Techniques inhabituelles dans la gestion des ressources humaines traditionnelles	A12
MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION	A20
▪ Nécessité d'une politique structurée	A20
▪ Système d'équivalence	A21
▪ Exemple de système d'équivalence	A22
▪ Choix des orientations générales de la politique de rémunération	A23
▪ Limites à l'exonération monétaire - exemple	A24
SALAIRE DE BASE	A30
▪ Première solution : salaire du pays d'origine	A30
▪ Deuxième solution : salaire du pays d'accueil	A31
▪ Troisième solution : salaire international	A32
▪ Quatrième solution : panachage des différentes méthodes	A33
PRIMES DE MOBILITÉ	A40
▪ Méthodologie	A40
▪ Exemples de primes de mobilité	A41
SOMMES DESTINÉES À COMPENSER UN SURCÔÛT D'EXPATRIATION DIFFÉRENTIEL	
DÉFINITION	A50
▪ Matérialisation du système d'équivalence	A50
▪ Différentiel du coût de vie	A51
▪ Principaux fournisseurs d'indices	A52
▪ Égalisation fiscale/sociale	A53
▪ Logement	A54

PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES LIÉES À LA DÉCISION D'EXPATRIER	A60
▪ Dépenses de mobilité	A60
▪ Compensation des surcoûts liés à la situation familiale	A61
AVANTAGES EN NATURE	A70
▪ Avantages matériels	A70
▪ Avantages immatériels	A71
MISE EN APPLICATION DES PRINCIPES	A80
▪ Méthode de calcul	A80
▪ Première étape : calculer le salaire net garanti de mobilité	A81
▪ Deuxième étape : calculer le salaire brut à verser	A82

B - GESTION ET ADMINISTRATION DES RÉMUNÉRATIONS DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

LIEUX DE PAIEMENT	B10
▪ Détermination du lieu de paiement	B10
▪ Pratiques les plus courantes	B11
▪ Calcul de la part pays d'accueil	B12
▪ Calcul de la part pays d'origine	B13
▪ Principaux prestataires	B14
RÉÉVALUATION DE LA RÉMUNÉRATION	B20
▪ Révision annuelle	B20
▪ Prise en compte d'éléments exceptionnels	B21
▪ Autres cas de révision	B22
CLAUSES DE L'AVENANT DE MOBILITÉ	B30
▪ Clause spécifique de rémunération	B30
▪ Clause type de l'avenant	B31
▪ Dispositions des conventions collectives	B32
▪ Directive du conseil du 14 octobre 1991	B33
CSG - CRDS	B40
▪ Situation depuis l'ordonnance du 2 mai 2001	B40
▪ Dossier fiscal individuel des salariés détachés exonérés	B41
▪ Nouveaux règlements de coordination des systèmes de sécurité sociale européenne	B42
BULLETINS DE PAIE	B50
▪ Difficulté pratique	B50
▪ Forme du bulletin de paie	B51
▪ Paiement de tout ou partie de la rémunération en France	B52
▪ Paiement de l'intégralité de la rémunération dans le pays d'accueil	B53
RETENUE À LA SOURCE DE L'IMPÔT	B60
▪ Salariés envoyés à l'étranger : retenue à la source du pays d'accueil sur les sommes versées localement	B60
▪ Salariés impatriés en France : retenue à la source de l'impôt français	B61
▪ Retenue à la source de l'impôt français	B62

PARTICIPATION - INTÉRESSEMENT	B70
▪ Droits des salariés	B70
▪ Modalités pratiques	B71
▪ Régimes social et fiscal des sommes épargnées	B72
▪ Textes applicables	B73
▪ Circulaire interministérielle du 14 septembre 2005 relative à l'épargne salariale	B74
TAXES ASSISES SUR LES SALAIRES	B80
▪ Taxes sur les salaires	B80
▪ Autres taxes assises sur les salaires	B81
NORME POUR LES DÉCLARATIONS DÉMATÉRIALISÉES DES DONNÉES SOCIALES (DSN)	B90
▪ Réglementation applicable	B90
▪ Remplir en pratique la DSN	B91
▪ Texte applicable	B92

C - OPTIMISATION DES RÉMUNÉRATIONS DE MOBILITÉ

MISSIONS DE MOINS DE 183 JOURS (FISCALITÉ FRANCE) C10

- Versement de sursalaires exonérés d'impôts C10
- Conséquences des exigences de la direction générale des finances publiques C11
- Modèle d'attestation de séjour à l'étranger C12

INDEMNITÉS FORFAITAIRES DE GRAND DÉPLACEMENT C20

- Définitions C20
- Missions de moins de 3 mois dans un même lieu C21
- Missions au-delà de trois mois C22
- Dépassement des limites d'exonération C23
- Limites d'exonération – barème au 1^{er} janvier 2023 C24
- Autres indemnités ou primes versées à l'occasion d'une mobilité à l'étranger C25

UTILISATION DE LA LÉGISLATION FISCALE DU PAYS D'ACCUEIL C30

- Principes généraux C30
- Exemple 1 : mobilité aux Pays-Bas - la «30 % rule» C31
- Exemple 2 : mobilité à Singapour - le régime des «areas representatives» C32

RÉMUNÉRATIONS PARTAGÉES C40

- Principes généraux C40
- Contraintes de mise en oeuvre C41
- Conséquences fiscales C42

RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE C50

- Rappel des principes C50
- Détachement au sens protection sociale C51
- Conventions et accords internationaux C52
- Liste des conventions ou accords internationaux C53
- Durée de détachement prévue par les conventions et accords internationaux de Sécurité sociale C54
- Expatriation C55
- Systèmes de protection sociale C56
- Choix du statut au regard de la rémunération C57
- Comparaison des coûts - exemple C58

Y - ADRESSES UTILES

- Prestataires utiles - fournisseurs d'indices Y10
- Institutions diverses Y20
- Ambassades Y30

Z - INDEX ALPHABÉTIQUE